ACADÉMIE
DE NANTES

Liberté
Égalité
Fraternité

DEC 3-1

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANTES
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Vu le chapitre IV du titre 1er du livre IX du code de l'Éducation, relatif aux dispositions propres aux personnels des établissements d'enseignements privés, et notamment l'article R 914-19-4 ;

Vu le code général de la fonction publique en date du 1er mars 2022, livre 1er Droits, Obligations et Protection (articles L 111-1 à L 142-3) et livre III, Recrutement (articles L 311-1 à L 372-2) ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

Vu le décret 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale

Vu l'arrêté du 20 août 2026 modifiant l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe et des concours externes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2025 modifiant certaines modalités d'organisation des concours pour le recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés et de personnels d'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales) et de 3eme concours de recrutement de professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales) pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le directoire du jury des concours externes public et privé, du concours externe spécial accès Licence et du 3ème concours pour le recrutement de professeurs des écoles, session 2027, est constitué comme suit :

Présidente du jury

Mme Cécile BETERMIN – Directrice de l'École Académique de la Formation Continue

Vice-président du jury

M. Gilles NEUVIALE – Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Loire-Atlantique

Coordonnateurs et coordonnatrices des corrections des épreuves écrites

Épreuve disciplinaire de français et mathématiques
Mme Virginie ROY – Doyenne des IEN 1er degré
M. Charles MAHOUIN – IEN 72
Mme Sophie SAVAGE – IA-IPR de Lettres
Mme Marina LUCAS-TAILILLEU – IA-IPR de mathématiques

Épreuve écrite 2
Madame Valérie LEJEUNE – IA-IPR d'Histoire Géographie
Monsieur Nicolas SIONNEAU – IEN rattaché au rectorat
Mme Anne-Françoise JEGO – IA-IPR d'espagnol
Mme Delphine TONNOIR – IEN 85 d'anglais
Mme Céline LALLART – IA-IPR d'allemand
M. Claude ALESSANDRINI – IA-IPR d'italien

Coordonnateur et coordonnatrice de l'épreuve orale 1

Mme Virginie ROY – Doyenne des IEN 1er degré
M. Charles MAHOUIN – IEN 72

Coordonnateur et coordonnatrice de l'épreuve orale 2

Mme Gwenaelle THOMAS – IEN 44
M. Régis LEMOINE – Conseiller Pédagogique 49 – Référent EPS

Coordonnateur des épreuves de langue régionale

Monsieur Gilles SICHE – IA-IPR Langues et cultures régionales

ARTICLE 2

Monsieur le Secrétaire général de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 10 novembre 2026

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire général
de la région académique et de l'Académie

Philippe DIAZ

Raphaël MULLER